



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00695110-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

#### Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

#### Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

#### Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

**OBJET :** 36. SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2021

Délibération n° 2022/006951

**SEM Micropolis**  
**Rapport des élus administrateurs**  
**Année 2021**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Rapport présenté par : M. Nicolas BODIN, Conseiller Municipal délégué**

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

Le présent rapport porte sur l'année 2021 de la SEM Micropolis dont la Ville est actionnaire à 30 %.

La SEM Micropolis gère et exploite le Parc des Expositions et des Congrès de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis, via une délégation de service public pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

La Ville de Besançon détient 30 % du capital de la SEM. Mme CHAUVET et MM BODIN, BERTAGNOLI et FAGAUT ont été désignés représentants de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM.

**I. Activité**

Du fait de la crise sanitaire, le Parc a été fermé jusqu'en juin 2021, et l'édition 2021 de la Foire Comtoise n'a pas eu lieu.

L'été n'étant pas une période propice à l'activité, c'est en septembre 2021 que l'activité a progressivement repris avec le carrefour des collectivités, le salon de l'Habitat, le Tatoo show ou encore le salon des vins. Sur ce dernier quadrimestre 2021, la fréquentation est restée très en retrait, de l'ordre de - 20 à - 30 %, mais les exposants et les visiteurs ont apprécié ce retour à une situation quasi normale.

En lien avec la crise sanitaire, la SEM a loué aux collectivités et à l'Etat une partie des halls pour organiser un vaccinodrome, de fin mai 2021 à mi-janvier 2022.

L'activité Foires et Salons réalise 891 K€ de chiffre d'affaires. Il est à noter également un bon niveau d'activité du restaurant traiteur sur les mois travaillés (septembre à décembre 2021).

L'activité location de salle, soutenue par le vaccinodrome, réalise 704 K€ de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires global 2021 s'établit à 2 327 K€, soit environ 40 % du chiffre habituel.

Dans l'objectif de retrouver un bon niveau d'activité en d'offrant des prestations qualitatives, la SEM souligne le besoin de procéder à des travaux sur certains biens meubles et immeubles (toitures, chaudières) qui sont vieillissants et que l'arrêt d'activité du fait de la crise sanitaire a contribué à détériorer.

## **II. Fiche d'identité**

### **A/ Ressources humaines**

La SEM Micropolis emploie environ 35 salariés permanents, répartis entre les services techniques, la restauration, les foires et salons, et l'accueil/administration. Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents, ce qui a été un peu le cas en 2021 du fait de l'arrêt d'activité.

### **B/ Gouvernance - Juridique**

La SEM Micropolis a été créée en 1998, pour une durée de 30 ans.

La répartition du capital de la SEM, d'un montant total de 100 000 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	Part détenue dans le capital	Nombre de sièges en conseil d'adm°
Ville Besançon	30.00 %	4
Département Doubs	30.00 %	4
CCI	8.00 %	1
CMA	6.00 %	1
Chambre d'Agriculture	6.00 %	1
Crédit Agricole FC	6,60 %	1
Caisse d'Epargne BFC	6,60 %	1
Crédit mutuel	6,80 %	1
Total	100 %	14

La Présidence est confiée à Mme BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs.

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2021 et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

La SEM Micropolis ne détient pas de participation dans d'autres sociétés.

Il n'y a pas eu modification du capital social, ni des statuts.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes.

### **C/ Contrat de concession de service public**

La SEM Micropolis est une société dédiée à l'exploitation et la gestion du Parc des Expositions et des Congrès, tel qu'exigé par le cahier des charges du contrat de concession de service public attribué par le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM).

Le contrat actuel court sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Dans le contexte des difficultés économiques issues de la crise sanitaire, la SEM a sollicité et obtenu du SYMM un soutien financier via :

- l'abandon de la redevance d'occupation pour 2021, soit une économie de 130 K€ pour la SEM,
- la diminution de 1/12<sup>ème</sup> de l'enveloppe à consacrer au GER (gros entretien et réparation), soit une économie de 80 K€.

## **III. Situation financière**

Les comptes annuels 2021 de la SEM Micropolis sont certifiés réguliers et sincères par le commissaire aux comptes.

<b>ACTIF en K€</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>PASSIF en K€</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Actif immobilisé	11 930	12 514	Fonds propres	958	870
Stocks	35	43	Avances conditionnées	10 409	10 777
Créances	509	591	Provisions	291	37
Trésorerie	2 536	1 672	Emprunts	2 141	1 781
			Dettes d'exploitation	1 210	1 355
<b>TOTAL Actif net</b>	<b>15 010</b>	<b>14 820</b>	<b>TOTAL Passif</b>	<b>15 010</b>	<b>14 820</b>

<b>PRODUITS en K€</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>CHARGES en K€</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
chiffre d'affaires	2 328	1 212	achats et charges externes	1 429	1 166
subventions	999	0	impôts et charges de personnel	1 355	1 311
reprise amort et prov <sup>p</sup>	0	49	dot <sup>o</sup> amort et prov <sup>p</sup>	484	211
autres produits	82	198	autres charges	46	133
produits financiers	2	2	charges financières	10	3
produits exceptionnels	2	5	charges exceptionnelles	0	30
<b>total produits</b>	<b>3 413</b>	<b>1 467</b>	<b>Total charges</b>	<b>3 324</b>	<b>2 854</b>
<b>Resultat net</b>	<b>89</b>	<b>-1 387</b>			

La situation financière est en amélioration, et le niveau des fonds propres est correct.  
La SEM réalise ainsi en 2021 un bénéfice de 88 759 €.

#### A/ Bilan

Les réserves accumulées depuis sa création ont permis à la SEM d'absorber le fort déficit 2020 en conservant des fonds propres positifs. Le bénéfice 2021 vient renforcer les fonds propres.

La SEM atteint désormais un ratio d'endettement important du fait :

- de l'emprunt souscrit en 2019 pour financer les travaux réalisés sur le palais des Congrès,
- de la souscription en 2020 de deux PGE (prêts garantis par l'Etat) pour 1 100 K€ destinés à maintenir à la SEM la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement. Les remboursements commenceront en juin 2022,
- des avances en compte courant d'associés reçues en 2021 (440 K€), inscrites en dettes financières (les conventions prévoient le remboursement en 2023).

Ces apports et l'atteinte de l'équilibre financier en 2021 expliquent le bon niveau de trésorerie disponible constaté à l'actif (2 536 K€).

Le bilan intègre à l'actif et au passif un montant de 10 409 K€ correspondant à la valeur des biens (immeubles et meubles) mis à disposition de la SEM Micropolis par le Syndicat Mixte dans le cadre du contrat de délégation de service public.

#### B/ Résultat

La faible reprise de l'activité n'a pas permis de générer un chiffre d'affaires suffisant pour couvrir les charges d'exploitation du site. Cependant, la SEM a bénéficié du dispositif « fonds de soutien » attribué par l'Etat (999 K€), de l'exonération de charges sociales (200 K€) de l'abandon de la redevance par le SYMM (130 K€) et de l'annulation de la dotation annuelle au GER (écriture d'ordre) 80 K€.

La conséquence est un résultat d'exploitation positif qui permet à la SEM de constituer une provision de 210 K€ pour travaux dont 180 K€ pour la rénovation de l'enrobé du parking.

Du côté des charges, la masse salariale (y compris le personnel intérimaire) reste le poste principal avec 1 672 K€ après déduction des exonérations de charges sociales, soit 50 % du total des charges. Viennent ensuite les fluides (156 K€), les frais d'entretien et maintenance (262 K€).

Le résultat financier et le résultat exceptionnel ont peu d'influence en 2021.

#### **IV. Liens avec la collectivité**

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de la Ville de Besançon participent régulièrement aux instances de la SEM.

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon.

La Ville de Besançon s'est portée garante d'un emprunt souscrit par la SEM Micropolis, dont l'encours est de 280 K€ au 01/01/2022.

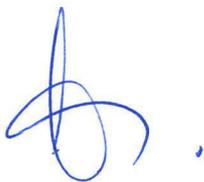
Le Conseil Municipal a été sollicité en 2021 sur le rapport annuel 2020 des administrateurs de la SEM.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne trois conventions règlementées liant la Ville et la SEM Micropolis :

- l'application d'un tarif préférentiel à tous les actionnaires (dont la Ville) pour les locations d'espace,
- la convention de DSP qui lie la SEM Micropolis avec le Syndicat Mixte Micropolis dont la Ville est également membre,
- l'avance en compte-courant d'associés accordée par la Ville (200 K€).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.**

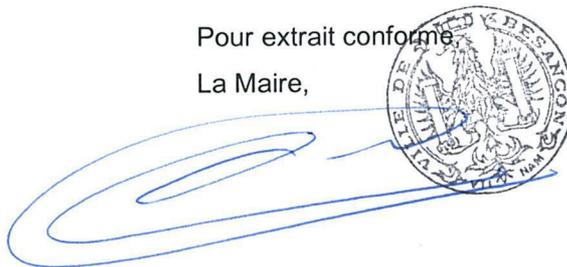
La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,  
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.